

# Commune de ESTAIMPUIS

## Avis d'enquête publique

### Projet de modification du Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)

#### n° 2024/01 - Catégorie A.2

**Modification n° 04.31 : Commune de ESTAIMPUIS – Rue du Centre à Leers Nord**

**Modification n° 04.32 : Commune de ESTAIMPUIS – Rue du Canal à Leers Nord**

**Modification n° 04.33 : Commune de ESTAIMPUIS – Rue de la Fournette à Leers Nord**

**Modification n° 04.34 : Commune de ESTAIMPUIS – Rue des Ouvroirs à Estaimpuis**

Le Collège Communal informe la population que le projet de modification de PASH n° 2024/01 est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Eau (art. R. 289) et du Code de l'Environnement (Livre 1<sup>er</sup>, Partie III, Titre III).

Ce projet de modification a pour but une meilleure gestion des eaux usées par la révision du régime d'assainissement d'habitations ou de groupe d'habitations qui, à l'heure actuelle et au regard des dernières données environnementales et territoriales, est considéré comme inadapté. Des informations techniques sur ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Benjamin CORDIER (069/88.80.56.) du Service de la « Gestion Intégrée des Réseaux (GIR) » de l'Intercommunale IPALLE, Chemin de l'Eau Vive 1 à 7503 FROYENNES.

La durée de l'enquête publique est de 45 jours, soit **du 15/10/2024 au 29/11/2024 à 10 heures.**

Suivant les modalités pratiques reprises dans le tableau ci-dessous, la population est invitée à :

- consulter le dossier du projet et le rapport sur les incidences environnementales à l'Administration communale d'Estaimpuis, Service Urbanisme, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ou sur rendez-vous, du **15/10/2024 au 29/11/2024** inclus, ou sur le site internet de la commune (<https://www.estaimpuis.be/>) ou sur celui de la SPGE (<http://www.spge.be/>, rubrique « PASH », sous rubrique « Modifications ponctuelles »).
- introduire par courrier postal, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD ou par courrier électronique à [urbanisme@estaimpuis.be](mailto:urbanisme@estaimpuis.be), ses observations et réclamations écrites au Collège Communal, avant la date de fin de l'enquête. Tout courrier doit comporter le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les réclamations orales peuvent également être formulées auprès du Service Urbanisme pendant les heures de consultation du dossier et durant la même période auprès de Monsieur Alexandre DECONINCK, Conseiller en Aménagement du Territoire – Responsable du Service Urbanisme, au 056/48.13.72.

Administration Communale	Consultation du dossier		Séance de clôture le <b>29/11/2024 à 10 h</b>
Adresse	Lieu	Horaires	Lieu
Rue de Berne 4 7730 Leers-Nord	Service Urbanisme	de 9 h à 12 h et de 14h à 16h ou sur rendez-vous	Administration Communale Rue de Berne 4 7730 Leers-Nord

L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement Wallon.

Par le Collège :

La Directrice générale,

BREYNE Virginie

Le Bourgmestre,

SENESAEL Daniel